



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE & JEU PROVENCAL  
LIGUE ILE DE FRANCE  
**COMITE des YVELINES**



## **USMC Pétanque Les Clayes-Sous-Bois**

Affiliation FFPJP n° 078/77.0924

### **Compte Rendu Réunion N° 2 Du Vendredi 2 Octobre 2015 (15h00)**

**Présents :** CHARLET Edith, BOITTE Gérard, BREUVART Jean-Pierre,  
GUYOMARD Yves, JUVIGNY Patrick, LEVEQUE Daniel, MARIGNIER  
Etienne, POIRIER Francis, SEBIRE Daniel

**Auditeur :** CUPERLIER Yannick

**Excusés:** CORBIN Marie-Line, CORBIN Guy

#### **1/ Situation Financière.**

Les deux concours organisés par le club au mois de septembre, le Challenge de la ville le 13 et le Challenge des anciens le 22 se sont déroulés par un temps exécrable peu propices à la pratique de notre sport. Ils ont tout de même permis de dégager un léger bénéfice. La situation financière du club reste donc correcte, avant deux importants décaissements à venir concernant le challenge des dirigeants pour le premier, le challenge de l'amitié pour le second.

#### **2/ Démissions.**

Au cours du mois de septembre Yann Le Bozec et Michel Le Bot ont présenté leur démission du poste qu'ils occupaient sans en détailler la raison. C'est évidemment avec regret que le bureau prend acte de cette décision mais tient à remercier **Yann** et **Michel** pour leur implication durant leur passage en son sein.

#### **3/ Election d'un nouveau directeur sportif.**

Seul à se présenter au poste nouvellement vacant, Francis Poirier est élu brillamment, à l'unanimité.

#### **4/ Défraiement pour points marqués durant une saison. Frais d'inscription(s) Indemnités..**

##### **Pour la saison 2015.**

Le défraiement pour point marqué est fixé à 5 Euros.

Tout comme les précédents, le seul championnat doublette promotion à venir ne fera l'objet d'aucun versement d'indemnités d'inscription, de repas ou de déplacement.

##### **Pour la saison 2016.**

Le club va plancher sur une formule basée sur la répartition d'une enveloppe budgétaire maxi permettant un défraiement qui, fonction de résultats impossibles à mesurer par avance, conduirait à un défraiement compris dans une fourchette mini-maxi de 3 à 8 euros le point. Cette formule devra être présentée par le trésorier lors de la prochaine réunion de bureau au mois de novembre.

Toutes les inscriptions aux qualificatifs et championnats des Yvelines seront payées par le club.

Une indemnité de repas, et éventuellement de déplacement ne sera prise en compte que pour les joueurs qualifiés pour le deuxième jour du championnat.

Le montant de ces différentes indemnités sera précisé lors de la prochaine réunion de bureau.

Aucune indemnité ne sera versée en cas de championnat se déroulant sur une seule journée.

Pour les nationaux, généralement organisés en triplète, le club paiera l'inscription de ses joueurs sous conditions qu'au moins deux d'entre eux en composent l'équipe. Il n'est pas, en ce moment, envisagé le versement d'une quelconque indemnité de repas ou de déplacement.

#### **5/ Coupe de France et Interclubs.**

Tenant compte du peu d'intérêt manifesté par nos licenciés, notre club déclinera son invitation à participer aux Interclubs, tant masculins que féminins, en 2016.

Il restera toutefois inscrit à la coupe de France

#### **6/ Prix des licences et cartes de membre en 2016.**

Le prix de la licence est inchangé à :	45 Euros.
Le prix de la carte de membre d'un non licencié reste fixé à :	25 Euros
Le prix de la carte de membre du licencié d'un autre club est fixé à :	30 Euros

Afin de respecter les statuts de l'usmc, l'obtention de la carte de membre, sans prise de licence, ne sera plus assujettie à un quelconque seuil d'âge.

#### **7/ Concours du mercredi.**

Le bureau va réfléchir à l'organisation, un mercredi par mois, d'un concours ouvert à tous joueurs extérieurs (mais obligatoirement licenciés ou porteurs de la carte de membre du club) selon la formule utilisée aujourd'hui de trois parties en mêlées tournantes.

La mise en œuvre de ces concours pourrait intervenir en début d'année 2016.

Le bureau décide que tout joueur qui, dans le déroulement de celui ci, abandonnerait le concours pour raison « caractérielle » se verrait interdire d'y participer de nouveau pendant un mois

#### **8/ Aménagement de nos locaux.**

Le bureau procédera avant la fin de cette année à l'acquisition de divers matériels visant à améliorer le confort et la convivialité de notre chalet.

#### **9/ Incidences de la suppression du terrain A7 (terrain de foot sable blanc) en 2016.**

Un rendez vous en mairie va être sollicité dans le but de recevoir des éclaircissements sur le sujet et pouvoir en négocier des compensations telles que celles de pouvoir, si nécessaire, jouer exceptionnellement dans toutes les allées de l'espace Carillon.

Nous profiterons de cet échange pour demander aux services municipaux ou en est sa longue réflexion sur l'installation de la rampe « handicap » qu'ils doivent toujours nous installer et si l'on peut envisager le remplacement de certains éléments sanitaires de notre local

Les Clayes sous Bois le 5 Octobre 2015.



Rédacteur : Gérard.Boitte